

**Procès-verbal de la réunion du CTS
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France
Jeudi 12 mars 2015**

Lieu de la Réunion : Pantin (93)

Pour la parité syndicale :

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU), Titulaire	Absente
Edith RIVOIRE (SNAC-FSU), Titulaire	Absente
Frédéric BLASER (CNT), Titulaire	Absent
Pascal RAYMOND (CGT Culture), Suppléant	Présent
Audrey BELLIDO (SNAC-FSU), Suppléante	Absente
Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Dorothee LUSSON (SNAC-FSU), Suppléante	Absente
Harold LETHROSNE (CNT), Suppléant	Présent

Expert pour les organisations syndicales :

Benoît OLIVEAU (CNT)	Présent
----------------------	---------

Pour la parité administrative :

Marie-Christiane CASALA	Présente
Pierre VALLAT	Absent
Gilles MARTIN	Présent

Ordre du jour

I.	Approbation de l'ordre du jour.....	3
II.	Approbation du règlement intérieur	3
III.	Approbation du PV du CTS du 6 août 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	5
IV.	Approbation du PV du CTS du 2 octobre 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	6
V.	Tableau de suivi des points du CTS	7
VI.	AREP : Bilan.....	22
VII.	Budget 2015 et plan de charge (y compris Mise à Disposition et Non Affecté)	28
VIII.	Fouilles : Bilan 2014 (remportées et perdues)	33
IX.	Organisation DIR	33

La séance est déclarée ouverte à 10 heures 05, le CTS pouvant valablement délibérer.

Les participants se présentent tour à tour.

Sylvie Serre est désignée secrétaire adjointe.

I. Approbation de l'ordre du jour

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que le point AREP soit traité de manière anticipée.

Marie-Christiane CASALA indique qu'il sera traité lorsque l'expert de la CNT, Benoît Oliveau, sera présent.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si le Délégué scientifique assistera à la réunion sur ce point.

Marie-Christiane CASALA précise qu'il pourra la rejoindre en tant que de besoin.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) déplore l'insuffisance des propositions de recrutement.

Harold LETHROSNE (CNT) juge les documents transmis trop succincts.

Marie-Christiane CASALA répond que les entrées et sorties figurent dans le tableau des effectifs.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande s'il sera donné suite au courriel concernant la documentation envoyée la veille par les élus.

II. Approbation du règlement intérieur

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale une modification demandée à l'article 3, avec la formulation suivante : *« doit en informer immédiatement le président par l'intermédiaire de la Direction inter-régionale »*.

Marie-Christiane CASALA convient de l'opportunité de cette adaptation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) se demande si l'identité de la personne concernée à l'intérieur de la Direction inter-régionale doit être précisée.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) propose de préciser la fonction.

Marie-Christiane CASALA suggère la formulation suivante : *« par l'intermédiaire du secrétaire de ce comité à la Direction inter-régionale »*.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) se félicite que le règlement intérieur voté au CT central du 28 janvier 2015 soit repris, notamment la disposition concernant la réapparition de la possibilité de saisines du CT central (art. 8) ainsi que l'ajout, à l'article 18, de la nécessité d'une nouvelle convocation après vote défavorable unanime et d'une concertation supplémentaire avant que le projet rejeté ne soit à nouveau présenté en CT.

Marie-Christiane CASALA remarque que ces dispositions figurent dans le décret relatif aux comités techniques.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) aborde les délais de rendu des PV, question récurrente lors de l'installation des CTS. Il serait opportun de réduire les délais à trois à six mois, faute de quoi les comptes rendus sont frappés d'obsolescence.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande qu'ils soient également mis en ligne rapidement sur l'intranet.

Marie-Christiane CASALA répond que la direction n'a pas la main sur ce point.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) propose une remontée au CT central.

Gilles MARTIN indique qu'un bilan de tous les procès-verbaux disponibles a été transmis au siège pour publication sur l'intranet.

Marie-Christiane CASALA suggère de limiter le décalage dans l'approbation des procès-verbaux à deux séances au maximum.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) observe qu'il arrive que des membres du CT se contredisent à deux ans d'intervalle.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) remarque qu'inversement, certaines choses n'ont toujours pas changé.

Marie-Christiane CASALA rappelle que le règlement type prévoit la possibilité de renoncer aux envois papier.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répond que pour sa part, elle ne peut travailler sur les procès-verbaux que sous forme papier, or l'impression prend un temps considérable.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) ajoute qu'il est très commode de disposer des comptes rendus papier sur site.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) propose que le SNAC-FSU signale à la direction lesquels de ses suppléants ne participeront pas au prochain CT. Ainsi, ceux-ci ne recevront pas d'envoi papier.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) se déclare prête à renoncer à l'envoi papier.

Marie-Christiane CASALA s'enquiert de la possibilité de réserver les envois papier aux titulaires.

Harold LETHROSNE (CNT) estime que c'est impossible pour la CNT.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) annonce que la CGT se contentera d'un envoi papier aux titulaires.

Marie-Christiane CASALA aborde le calendrier des CT. Le CTS CIF pourrait se tenir la première quinzaine de juin.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique qu'un CHSCT extraordinaire aura lieu le 2 juin.

Marie-Christiane CASALA propose la date du 4 juin.

Marie-Christiane CASALA indique que le principal point de l'ordre du jour sera la mise en place de l'harmonisation fonctionnelle.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si une présentation sur ce sujet est prévue au CT central du 28 mai, afin que les données soient remontées.

Marie-Christiane CASALA répond par la négative. Le schéma a été régulièrement examiné. Il est à l'ordre du jour d'un conseil d'administration à la fin du mois de mars, avec l'objectif de mettre en place un schéma fonctionnel et opérationnel.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) déclare que la CGT redira ce qu'elle a toujours affirmé à savoir que nous étions contre le schéma à redoublement hiérarchique de la réorganisation de Mme Rémaury.

Harold LETHROSNE (CNT) observe que le projet transparait quelque peu dans les documents relatifs au bilan AREP.

Marie-Christiane CASALA propose la date du 15 septembre pour le CTS CIF suivant.

Les prochains CTS Centre Île-de-France auront lieu le 4 juin et le 15 septembre.

Marie-Christiane CASALA estime qu'il sera nécessaire d'ajouter une réunion supplémentaire avant la fin de l'année, pour traiter d'un éventuel sujet immobilier.

Marie-Christiane CASALA vérifie la modification demandée au troisième alinéa de l'article 3 : « *Tout membre du Comité qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président par l'intermédiaire du secrétaire du Comité à la Direction inter-régionale* ».

Sous réserve de cette modification, le règlement intérieur est approuvé par 3 votes favorables et 1 abstention.

III. Approbation du PV du CTS du 6 août 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que la secrétaire de séance du CTS du 6 août 2013 étant en arrêt maladie, certaines modifications n'ont pu être transmises. Elle en donne lecture.

Au deuxième paragraphe de la page 6, il faut reformuler ainsi l'intervention de Sylvie Serre : « *Sylvie SERRE (SNAC-FSU) maintient que ce n'est pas aux agents de se déclarer* ».

Alexandre Fontaine est membre de la CNT et non du SNAC-FSU.

A la page 7, dans l'intervention suivante : « *Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que le développement d'un partenariat scientifique permettrait par exemple de fournir un travail aux agents céramologues médiévistes* », il faut remplacer le terme « *médiévistes* » par « *antiquisants* ».

Au deuxième paragraphe de la page 11, il faut reformuler ainsi l'intervention : « *Cette situation est d'ailleurs flagrante en Île-de-France puisque la même personne occupe les deux postes, ce qui entraîne une confusion.* »

Au début de la page 41, dans l'intervention suivante : « *Ce n'est pas à une personne extérieure de dire combien de temps ils doivent mettre pour rédiger un rapport* », « *rédiger* » doit être remplacé par « *infographier* ».

Ces demandes seront transmises au secrétaire administratif par voie électronique.

Sous réserve des observations formulées en séance, le PV est approuvé par 3 avis favorables et 1 abstention.

IV. Approbation du PV du CTS du 2 octobre 2013 (à vérifier sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) n'a pas reçu de commentaires sur ce procès-verbal. Elle demande une modification dans son intervention de la page 20 : « *Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) signale des besoins de spécialistes en urbanisme* » doit être remplacé par « *Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) s'étonne que le besoin d'un archéologue urbain n'ait pas été noté car il est signalé par l'AST* ».

Marie-Christiane CASALA propose l'expression suivante : « *spécialistes en archéologie urbaine* ».

Concernant les échanges de la page 10, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle qu'elle a fait la déclaration suivante : « *Les diagnostics en région Centre ont été repoussés à la fin de l'année dernière. Il faut absolument les faire passer en priorité, notamment ceux en milieu humide qui doivent être faits avant l'hiver. Il y a en plus ceux à faire sur les maisons individuelles, les carrières, etc.* »

A la page 11, revient sur l'intervention suivante : « *Sylvie SERRE (SNAC-FSU) soutient ces évolutions proposées par le directeur interrégional. Où en est l'administration ? car rien n'a été soumis au CA de l'établissement* ». Elle précise que rien n'avait transparu en CA de l'initiative évoquée par Monsieur Levi-Alvares, et qu'elle souhaitait donc en avoir des nouvelles.

Marie-Christiane CASALA propose : « *et interroge l'administration sur l'avancée de ce travail* ».

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute : « *car rien n'a été soumis au CA de l'établissement* ». Le segment : « *aucune initiative n'a été proposée* » peut être supprimé.

A la page 21, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** revient sur l'intervention suivante : « *Sylvie SERRE (SNAC-FSU) dénonce le plafond de verre existant vis-à-vis de cette fonction au sein de la DST et de la DRH.* » Elle demande l'ajout de la phrase : « *Cette fonction de responsable de secteur existe partout sauf dans les recrutements* ». Elle commente que des responsables de secteur sont recrutés partout, sauf au siège où la fonction semble disparaître.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) signale un blocage récent dans les recrutements de l'AREP. Les personnes recrutées étaient considérées comme trop qualifiées pour le poste de techniciens et pas assez pour celui de responsable d'opération. La fonction de responsable de secteur est une fonction d'attente.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande l'ajout de la phrase suivante dans son intervention de la page 23 : « *Elle espère que les commissions de recrutement jugeront avec bienveillance les responsables d'opérations de catégorie 3 sans expérience* ».

L'ensemble des remarques seront transmises par écrit.

Sous réserve des demandes de modifications formulées en séance, le PV de la réunion du 2 octobre 2013 est approuvé par 3 voix favorables et 1 abstention.

V. Tableau de suivi des points du CTS

Centre de Saint-Cyr-en-Val

Marie-Christiane CASALA observe que la situation a peu évolué, notamment pour des raisons budgétaires. De plus, le gestionnaire des moyens communs étant absent depuis la rentrée de janvier, les budgets d'équipement n'ont pu être préparés avec les GMC.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) signale que ce sont des lignes qui ont été reportées de budget en budget.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) ajoute que le gestionnaire des moyens communs demande au GMC d'établir les devis.

Marie-Christiane CASALA fait référence à la programmation des travaux des centres pour 2015, qui n'a pas encore été établie. Le gestionnaire des moyens communs était absent au moment de la notification budgétaire. Aujourd'hui, compte tenu de l'absence du gestionnaire de cette fonction depuis la notification officielle des crédits, la programmation des crédits de travaux dans les centres archéologiques n'a pas encore été engagée.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande pour quand cette programmation est prévue, sachant qu'il suffit de contacter le GMC pour l'établissement des devis.

Marie-Christiane CASALA annonce que ce sera fait dans le mois, avertissant toutefois que les crédits ne permettent pas de régler l'ensemble des sujets. Il faut réactualiser les devis pour établir une programmation qui entre dans le cadre de la dotation budgétaire.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle que la situation à Saint-Cyr dure depuis 2009. Le GMC a convoqué des entreprises de plomberie et d'électricité pour faire des devis. Celles-ci n'ont pas eu de nouvelles pendant un an, avant d'être à nouveau sollicitées pour un devis. A terme, ces entreprises ne se montrent plus intéressées.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) ajoute que l'INRAP a aussi des problèmes de règlement des factures avec d'autres entreprises. Les agents sont las de la situation.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle qu'en 2014, la direction avait communiqué le montant du budget pour les travaux.

Marie-Christiane CASALA indique que ce montant doit figurer dans la notification budgétaire transmise dans la documentation du point 7.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) aborde la demande de réalisation d'un accès à la douche, formulée en 2009. Il s'agit d'un problème d'hygiène. Quant à l'étanchéité de la toiture, il incombe au propriétaire des locaux de s'en assurer.

Marie-Christiane CASALA en convient.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) ne comprend pas pourquoi ces problèmes perdurent.

Concernant l'accès à la douche, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** explique qu'il n'existe pas de communication directe entre le vestiaire et la douche : les agents doivent traverser la salle de lavage et le couloir pour se rendre de l'un à l'autre.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) en déduit qu'il suffit d'abattre une cloison.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) regrette des erreurs de conception que les agents continuent à payer. Les volets roulants sont en cours de réparation, mais l'entreprise a commencé par réparer le seul volet qui marchait. A la longue, seules les entreprises en difficulté acceptent d'intervenir, or celles-ci sont en général les moins performantes.

Marie-Christiane CASALA répond que les devis ayant déjà été établis, les ordres de grandeur sont connus. L'INRAP ne demandera pas un nouveau devis sans être sûre d'engager les travaux.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande que le propriétaire des locaux soit sollicité à propos de l'étanchéité de la toiture.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que c'est la toiture du centre qui pose problème.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) déplore que rien ne change, alors que ces problèmes avaient été signalés dès 2009.

Marie-Christiane CASALA précise que le suivi des points doit concerner avant tout les petits travaux, qui sont sous la responsabilité de la Direction inter-régionale.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) observe que des dossiers à 270 000 euros comme le chauffage du bâtiment de la Courneuve, figurent aussi dans ce tableau.

Marie-Christiane CASALA répond que le chauffage de la Courneuve ne relève pas de la Direction inter-régionale.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) souligne que dans le suivi des points sont incluses toutes les demandes pour lesquelles les élus attendent une réponse.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) propose que le CT dédie un point au suivi des travaux.

Marie-Christiane CASALA précise que le périmètre doit être circonscrit aux travaux sous la responsabilité de la Direction inter-régionale.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que le CT soit tenu informé.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si le budget nécessaire pour régler l'ensemble des problèmes sur les centres a été évalué.

Marie-Christiane CASALA répond que la question est liée à l'avancée de la réflexion sur l'immobilier : si un centre comme celui de Croissy est repensé de manière globale, certains travaux ne seront pas réalisés à titre provisoire.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) estime que le centre de Croissy devrait être déplacé.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) remarque que la relocalisation ne figure pas dans le suivi de points.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle qu'il est impossible de faire entrer une palette chargée sur le site de Croissy.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) observe que l'acquisition du lot intermédiaire permettrait de gagner de l'espace.

Marie-Christiane CASALA estime que ce sujet sera traité dans le cadre de points sur l'immobilier.

Harold LETHROSNE (CNT) demande s'il est possible d'obtenir une fourchette de coût pour chacun des travaux inclus dans le suivi des points.

Marie-Christiane CASALA confirme que ce travail sera effectué par le gestionnaire des moyens communs. Après la préparation budgétaire, une priorisation sera effectuée.

Harold LETHROSNE (CNT) demande une communication régulière du tableau des travaux actualisé.

Marie-Christiane CASALA observe que les tableaux de programmation changent souvent, mais se déclare prête à communiquer sur l'expression des besoins et les décisions prises.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande comment et par qui est défini le niveau de priorité des travaux.

Marie-Christiane CASALA répond qu'il lui appartient de faire ce travail.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) considère que les priorités doivent d'abord être évaluées dans le centre concerné.

Marie-Christiane CASALA distingue deux sujets : le suivi des travaux de la Direction inter-régionale et le point d'information sur les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage et les crédits de la direction nationale.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) s'enquiert de la relocalisation des bases.

Marie-Christiane CASALA indique que ce sujet sera traité dans un point à part.

Stratégie immobilière

Marie-Christiane CASALA rappelle que la stratégie immobilière a été adoptée à l'automne. Le directeur s'est engagé à maintenir les trois centres d'Île-de-France, alors que d'autres hypothèses avaient été envisagées.

Le sujet le plus urgent au terme de la précédente phase de réflexion était la relocalisation de la base de Pantin. **Marie-Christiane CASALA** a visité deux sites potentiels, sur proposition de professionnels sollicités par l'INRAP. L'un d'entre eux se trouve à Ivry, assez bien doté en accès routiers vers les territoires de travail de la base de Pantin.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si l'INRAP occuperait les locaux seul ou en co-activité, et quelle est leur surface.

Marie-Christiane CASALA répond que l'INRAP serait le seul occupant. Pour le moment, la réflexion n'est pas entrée dans le détail. L'INRAP a reçu deux propositions compte tenu du cahier des charges qu'il a soumis, mais pourrait en recevoir d'autres.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si l'initiative est revenue à la Direction inter-régionale ou au SAGI.

Marie-Christiane CASALA répond que le prestataire a été mandaté par le SAGI.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) se souvient d'une époque où la répartition des rôles entre les deux entités était confuse.

Marie-Christiane CASALA souligne que SAGI et DIR sont en contact étroit sur ce dossier.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si les nouveaux locaux seront calibrés pour l'ensemble du personnel affecté à Pantin.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle que les groupes de travail avaient défini deux options de calibrage.

Marie-Christiane CASALA estime qu'un nouveau groupe de travail devra être réuni pour réfléchir à ce dossier.

Base de Croissy-Beaubourg

Marie-Christiane CASALA rapporte que l'INRAP a récemment eu l'opportunité de prendre à bail le lot 32, qui tient une position intermédiaire entre deux lots déjà occupés. Une permutation entre le lot 41 et le lot 32 permettrait de configurer le centre d'un seul tenant et d'en repenser entièrement l'organisation. Le propriétaire prendrait en charge les travaux moyennant un engagement de l'INRAP à occuper le site pour une certaine durée. Un groupe de travail sera prochainement lancé pour préciser la programmation et présenter au propriétaire un cahier des charges sur la base du cahier des charges type.

Marie-Christiane CASALA annonce que l'INRAP va par ailleurs récupérer l'intégralité de la base de Passy, ce qui lui permettra d'y relocaliser les objets que l'INRAP stocke pour le compte du SRA, un fois que la DRAC Bourgogne aura retiré ses propres stocks. Ainsi, les espaces disponibles à Croissy vont augmenter grâce au déstockage et au réaménagement.

A Passy, un groupe de travail trans-région sera lancé pour préparer les réaménagements, notamment les travaux d'huissierie, et établir le cahier des charges pour la programmation de travaux. La base de Passy est partagée par deux directions inter-régionales.

Benoît OLIVEAU (CNT) demande comment la cogestion se déroule.

Marie-Christiane CASALA répond que la cogestion ne rencontre aucune difficulté. Des GT inter-régionaux ont été constitués.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande des précisions sur l'organisation des travaux.

Marie-Christiane CASALA répond que Philippe Lenhardt a établi un relevé à Passy. Le plan sera fourni au GT Réaménagement. Philippe Lenhardt a également profité de travaux en cours pour proposer à la mairie une optimisation du positionnement des réseaux.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) avertit que les travaux ne sauraient être engagés à Passy sans que l'ensemble des acteurs ne soient consultés.

Marie-Christiane CASALA rappelle que le programme de travail est une base-cible. Les travaux avanceront en fonction des crédits disponibles.

La Courneuve

Marie-Christiane CASALA a pris rendez-vous avec la mairie pour obtenir des éclaircissements sur un possible réaménagement urbain autour du centre, qui pourrait remettre en cause la pérennité du site.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) confirme l'existence d'un projet de percement, mais signale que l'école voisine vient d'être réaménagée, ce qui incite à douter de sa réalisation.

Harold LETHROSNE (CNT) souhaite savoir si le rattachement des bâtiments de la Direction inter-régionale à l'un des centres est envisagé.

Marie-Christiane CASALA rappelle que d'après la stratégie immobilière, la Direction inter-régionale doit être regroupée à un centre archéologique. Il faut prendre en compte à la fois les fonctionnalités de l'établissement, les agents de la Direction inter-régionale et les mobilités concernées. L'étude de mobilité de la base de Pantin a déjà été conduite.

La Direction inter-régionale doit être implantée en petite couronne et à proximité d'une station de métro. Il sera difficile, pour des raisons budgétaires, de conserver deux centres en petite couronne. Sauf opportunité immobilière exceptionnelle, l'un des centres sera plus éloigné de Paris.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle que l'on ne décide pas de la position d'un centre en fonction uniquement de l'activité ou du prix du mètre carré. Les deux critères qui doivent guider la réflexion sont l'activité et le logement des agents.

Marie-Christiane CASALA y ajoute le budget. De plus, il arrive que les agents déménagent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) objecte qu'en réalité, les déménagements sont très peu fréquents en Île-de-France. A l'origine, il avait été décidé qu'un centre serait implanté à Croissy, au-delà de la zone des bouchons, mais que les deux autres devaient rester en petite couronne car la plupart des 70 agents n'avaient pas de permis de conduire. Implanter un centre à Saclay était un non-sens. Relocaliser le centre de Pantin à Ivry n'est pas dépourvu de logique, mais le problème subsiste pour la zone Nord. Les 70 agents n'accepteront pas de travailler sur un site comme Roissy.

Marie-Christiane CASALA réaffirme qu'un groupe de travail sera constitué sur ce sujet.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) signale que l'étude de mobilité a évalué les temps de transport.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) observe que les agents de Croissy accèdent assez aisément à Pantin et aux locaux de la Direction inter-régionale par les transports en commun ou en voiture. Vers Ivry, les temps de transport sont beaucoup plus élevés.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle que, dans la mesure où un centre ne pouvant disposer sur place de l'ensemble des moyens archéologiques nécessaires pour son activité, il avait été décidé que les centres travailleraient en réseau et que, pour cela, l'accessibilité mutuelle des sites devait être prise en compte.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande que des relevés de décision des réunions du groupe de travail soient établis.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) estime que tous les agents de Pantin ne préféreront pas travailler à Ivry. 140 personnes travaillaient à Pantin, dont 70 ont été réaffectées à la Courneuve en vertu de critères assez obscurs. Parmi eux figuraient des agents résidant dans le Sud de Paris. Il faut procéder avec une vision globale.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur le calibrage. La Courneuve est une base importante qui permet d'attirer un grand nombre d'agents, et une localisation intéressante pour le Nord parisien. Les bases doivent être situées au plus près du domicile des agents.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) déplore qu'il soit nécessaire d'expliquer aux directions inter-régionales que l'activité s'exerce fréquemment dans les centres archéologiques et ponctuellement sur le terrain.

Marie-Christiane CASALA rappelle que les motivations des déménagements des agents sont nombreuses et variables. Les études de mobilité sont réalisées à partir du domicile existant.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) répond à nouveau que les habitants d'Île-de-France changent peu de domicile. L'étude de répartition des agents et des opérations réalisée par le SGPA-CGT en 2005 est très proche de l'étude de mobilité faite par l'Inrap en 2010. La répartition des agents a donc très peu évolué depuis, tout comme la répartition de l'activité en Île-de-France. Déplacer des agents en fonction d'autres critères pose donc problème.

Marie-Christiane CASALA énumère trois critères à prendre en compte : le domicile des agents à l'instant T, les territoires d'intervention des centres archéologiques – qui, le cas échéant, peuvent s'ajuster – et le prix de l'immobilier. Il serait idéal de trouver deux bases en petite couronne dans des conditions compatibles avec le budget, mais il faut anticiper le cas contraire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime que, dans ce cas il ne convient pas d'engager tout le budget sur la base d'Ivry pour ensuite rejeter loin de Paris les agents de la Courneuve.

Marie-Christiane CASALA considère qu'il existe des solutions intermédiaires entre Ivry et Saclay, et entre la Courneuve et Tremblay-en-France. C'est pourquoi un groupe de travail est nécessaire. La décision sera également prise en fonction des projets de la mairie de La Courneuve.

Observant que tous les centres urbains de petite couronne sont en train de se densifier à nouveau, **Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si un calendrier des délocalisations a été défini avec le SAGI.

Marie-Christiane CASALA indique que dans un premier temps, les GT chargés de travailler sur le réaménagement interne de Croissy-Beaubourg et sur le dossier La Courneuve-Pantin-Ivry seront réunis par l'intermédiaire des AST. Ils devront rendre leurs conclusions avant l'été. Le SAGI a par ailleurs mandaté un professionnel pour rechercher des emplacements mais rien n'a encore été décidé. Si des agents souhaitent rejoindre une base autre que leur base actuelle, cela peut être envisagé dans la mesure où les collectifs de travail demeurent cohérents.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime que les effectifs ne devront pas être répartis à parts égales entre les deux centres.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) observe que les réseaux de transport comptent davantage que la distance.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) fait valoir que les agents de Croissy ont pris des habitudes de transport, sur un site peu accessible et éloigné de la ville. Pour le moment, ceux-ci savent ce qu'ils perdent mais pas ce qu'ils retrouvent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) confirme que la majorité des agents de Croissy utilisent la voiture.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) ajoute qu'en général ils n'ont pas de gare proche de leur domicile.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) signale qu'une grande partie des agents sont installés au nord de la Seine-et-Marne. Le centre de Croissy dessert très bien les terroirs d'activité, tant par la Francilienne Nord que par la Francilienne Sud.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si la direction privilégiera la construction ou l'aménagement.

Marie-Christiane CASALA répond que la direction choisira en fonction des opportunités. A ce stade, il ne faut fermer aucune porte. Certains aménageurs ou collectivités peuvent être intéressés par l'INRAP.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) confirme que certains élus ont contacté l'INRAP, notamment à Goussainville, mais l'institut n'a pas donné suite.

Marie-Christiane CASALA observe que l'urgence est moindre à Passy.

Bourges

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) commente que les agents de Bourges ont créé de véritables start-ups, puisqu'ils font de l'archéologie depuis leur garage. Bien que le nombre d'agents soit réduit, le SNAC-FSU milite pour la réactivation du centre car son absence crée un désert dans le centre de la France. Plusieurs groupes de travail successifs ont été constitués sur ce dossier, sans aucun aboutissement. Les agents ont été trompés.

Marie-Christiane CASALA rappelle que la stratégie immobilière consiste à stabiliser le nombre de centres.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe que cela n'empêche pas des changements d'implantations.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) fait valoir que certaines implantations ne sont pas des centres. Les précédentes directions ont pris des contacts à propos du centre de Bourges, mais tout s'est arrêté.

Marie-Christiane CASALA affirme à nouveau que la création d'une base à Bourges n'est pas à l'ordre du jour, tout en reconnaissant le caractère problématique de la situation des agents. Elle observe toutefois que certains d'entre eux résident non loin de Passy.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) remarque que c'est l'argument utilisé par la DRH. Néanmoins, le point équidistant des domiciles est Bourges. De plus, il existe toujours une activité dans cette zone. La base a été fermée parce que les problèmes d'autres bases à changer ont été jugés prioritaires, notamment en Île-de-France et à Tours. Du coup, aucune recherche de locaux n'a été effectuée au moment du déménagement. Le centre a payé le prix de sa taille réduite. A une époque, Monsieur Lévi Alvarès avait établi un calendrier et rencontré les agents, sans résultat concret parce qu'il est parti juste après.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe que si toutes les mutations au départ de Bourges sont acceptées, et les mutations vers cette ville refusées, le problème finira par se résoudre de lui-même faute d'agents. Or il existe une activité. Les agents ont été négligés. Il n'est plus acceptable de leur proposer, pour toute réponse, d'aller à Tours ou Orléans.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) rappelle que la fermeture de Bourges s'inscrivait dans le cadre d'un schéma d'implantation soumis au CTP en 2007 et rejeté à l'unanimité puis finalement neutralisé par les tutelles. Or la Direction inter-régionale CIF a continué à l'appliquer sans horizon valable, faisant disparaître le centre de Bourges en 2011.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) confirme qu'à l'époque, le principe était de fermer les bases de moins de 20 personnes.

Marie-Christiane CASALA réitère la position de la direction selon laquelle la re-crédation de la base de Bourges n'est pas à l'ordre du jour. Elle reconnaît toutefois qu'elle n'a pas avancé sur la question du devenir des agents, et observe à nouveau que trois d'entre eux résident à mi-distance entre Passy et Bourges.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répond que le cœur de leur activité se trouve toujours à Bourges et dans la région. Ils ne se rendront en Bourgogne que par défaut.

Marie-Christiane CASALA ne conteste pas qu'ils travaillent dans cette zone.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) observe qu'un centre est maintenu à Nice pour deux agents.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) a l'impression d'un manque de volontarisme de la nouvelle direction vis-à-vis de ce problème.

Harold LETHROSNE (CNT) estime que si la question est le maintien du nombre d'implantations des centres, il suffit de localiser une base et une Direction inter-régionale au même endroit.

Marie-Christiane CASALA n'est pas en mesure de prendre des engagements de calendrier mais se déclare prête à recevoir les agents concernés s'ils le souhaitent.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) signale que ceux-ci ont pris des contacts avec les élus et qu'il existe des pistes.

Marie-Christiane CASALA répète qu'elle n'est pas en mesure de s'engager. Toute décision doit être finalisée en lien avec la DRH.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande des assurances sur le maintien de certaines des propositions de Monsieur Lévi Alvarès, comme le maintien d'un pied à terre pour les agents à Bourges.

Tours

Marie-Christiane CASALA indique que l'étude est en cours, pas nécessairement sur la base de ce qui était prévu en 2009. Sur la base de Tours, l'AST et ses équipes travaillent en lien avec la DSI sur la réorganisation des NAS à l'origine d'un certain nombre de sujets informatiques.

Situation DAO/PAO et bilan UDS Tours

Marie-Christiane CASALA observe qu'une réponse a été apportée dans l'instance centrale sur ce point.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que la direction a été saisie en 2009 sur le problème de la formation d'agents, éventuellement en interne, pour répondre aux besoins de DAO/PAO. Des engorgements ponctuels peuvent se produire.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) propose d'aborder ce point dans le cadre d'une présentation sur l'organisation du travail.

Plan de résorption des rapports de fouille en retard

Marie-Christiane CASALA indique que 39 rapports en retard ont été remis en 2014. Il en reste 124 dont 23 ont été rendus par les agents à l'INRAP et sont actuellement en phase de PAO ou relecture.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si une évolution positive du rendu des rapports en retard est constatée, et si le volant de 120 rapports environ depuis quatre à cinq ans est en baisse.

Marie-Christiane CASALA rappelle qu'une accélération a été engagée fin 2013, ce qui a permis de réduire le stock de 160 à 120. Les rapports présentant un risque de retard font eux aussi l'objet d'un suivi.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que le Délégué scientifique avait donné le chiffre de 150 rapports en retard, 20 pour 2014 et 20 pour 2015. Au total, 39 rapports en retard ont été rendus et une quarantaine va bientôt l'être.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) explique que dans ce point, il s'agissait surtout de comprendre les raisons du retard. Les rapports en retard sont traités par des collègues à qui

des jours ont été spécialement accordés. Ainsi, le rapport du responsable d'opération à Gonesse a été confié à des collègues de Croissy qui ne connaissaient ni la zone ni le terrain. Au bout du compte, la qualité du rapport s'en ressent. Un rapport de 2003 sur Soindres a été confié au responsable d'opération d'une autre interrégion, la personne idoine car il connaissait la problématique régionale et le terrain. Mais celui-ci a refusé de s'en charger, car on ne lui a accordé que 20 jours alors qu'il en demandait 40.

Marie-Christiane CASALA répond que le niveau de qualité des rapports rendus en retard est assumé. De plus, personne n'a été désigné contre son gré pour s'en charger.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) suggère de s'adresser en priorité à des agents qui ont travaillé sur des zones géographiques ou des périodes proches.

Marie-Christiane CASALA dément que les agents affectés aux rapports en retard l'aient été contre leur gré ou au hasard. Certains rapports en retard permettent de rendre compte de la fouille mais ne présentent pas un niveau d'excellence.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si ces rapports seront défendus par la direction en cas de problème devant les CIRA.

Marie-Christiane CASALA le confirme. Le retard actuel des rapports est un sujet d'organisation du travail. Pour le moment, les post-fouilles pour 2015 n'ont pas encore été programmées.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) rapporte de nombreux abandons et une inquiétude liée à la conscience du retard qui reste à résorber.

Marie-Christiane CASALA demande un travail plus systématique et régulier de programmation en amont des travaux de post-fouille et du suivi. Là réside l'origine des principaux retards.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'interroge sur la part de l'absence de moyens dans les rapports non rendus.

Marie-Christiane CASALA observe que la gestion est plus facile si les moyens sont connus dès le départ.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) estime que les choix doivent être assumés et partagés par tous, et pas seulement par le responsable.

Au vu de l'absence de pilotage et de concertation, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** signale que certains RO se trouvent dans une situation de déshérence particulièrement anxiogène. Elle demande quelles sont les préconisations dans ce cas.

Marie-Christiane CASALA répond que les alertes sont traitées. Trois ou quatre situations ont été clairement identifiées, et les agents concernés seront reçus. L'Administratrice a travaillé à la mise en place d'outils d'alerte sur l'inter-région lorsqu'un rapport attendu n'arrive pas. Il s'agit d'aller au-devant des agents.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si la part respective du problème personnel et du problème structurel est évaluée. Certains agents décrochent, d'autres sont confrontés à l'absence de moyens.

Marie-Christiane CASALA assure que la direction assume pleinement ces choix et accompagne les agents.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) estime que cela doit être dit, citant une opération où les moyens pour les datations de céramique font défaut.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que c'est bien le RO qui passe en CIRA pour répondre de la fouille.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) pointe une situation schizophrénique.

Marie-Christiane CASALA y voit également un sujet juridique, car le droit donne une responsabilité personnelle au RO.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) souligne qu'il est particulièrement difficile d'être responsable d'un projet dont on ne maîtrise pas le budget.

Harold LETHROSNE (CNT) attribue la plus grande part des retards au manque d'organisation en amont des post-fouilles. Faute d'une enveloppe budgétaire en cohérence avec l'opération, rendre des rapports allégés ne résout pas le problème.

Marie-Christiane CASALA déclare que toutes les fonctions support doivent travailler au service d'un métier mais ne sont pas une fin en elles-mêmes. Il faut tenir compte des moyens.

Harold LETHROSNE (CNT) demande comment il est possible d'obtenir ces moyens.

Marie-Christiane CASALA considère qu'il s'agit d'un sujet national. Les problèmes signalés ont été dûment remontés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le Délégué scientifique avait évoqué 935 jours alloués pour la résorption des rapports en retard.

Marie-Christiane CASALA répond que la proposition de la Direction inter-régionale a été validée.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) estime que la nature des rapports a considérablement évolué au cours de la dernière décennie, avec une amélioration de la qualité. En l'espèce, il s'agit d'opérer un retour en arrière, de minimiser la part des études et des spécialistes dans la rédaction des rapports sans susciter des réactions négatives des CIRA et de la communauté scientifique, qui ont été habitués à un travail de qualité. Le moindre faux pas entraîne un rejet. Il n'est pas sûr que les CIRA soient prêtes à entendre un discours d'austérité.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) ajoute qu'il ne sera pas possible de donner le change indéfiniment.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) signale que la CIRA Centre Nord a lancé une alerte sur la baisse de qualité des rapports.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) déplore la baisse continue des moyens alloués aux opérations. Pour le chantier du Monoprix Réaumur-Sébastopol, la responsable d'opération s'est vu attribuer 85 jours de post-fouille pour 200 corps, ce qui est impossible à tenir.

Marie-Christiane CASALA reconnaît que la concurrence peut entraîner des compressions ou des dotations inférieures à ce que souhaiterait le RO. En l'espèce, le décalage entre ce qui a été découvert et ce que l'on pensait trouver peut amener la direction à pratiquer un recalibrage. Lors du montage du projet, l'INRAP s'engage à l'achever dans un délai et avec une enveloppe déterminée, mais l'Institut ne s'interdit pas d'opérer des ajustements par la suite.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) calcule qu'il faudra dix ans pour résorber les rapports en retard.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que l'INRAP comptait à l'origine sur une restitution de 50 rapports par an.

Marie-Christiane CASALA pointe un décalage avec la PAO.

Primes

Marie-Christiane CASALA indique que le versement des primes s'opère désormais régulièrement.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) répond qu'il n'a vu ni sur les ordres de mission, ni sur aucun autre document de référence à l'obtention d'une prime.

Marie-Christiane CASALA explique que les agents de la planification travaillent avec les AST, afin de mettre en place une organisation en temps réel. Des échanges plus réguliers avec les agents en charge de la RH sont nécessaires.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande des mesures complémentaires.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) se déclare satisfaite si une procédure pour le traitement régulier des primes a été effectivement mise en place.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) demande si la direction effectue un point primes pour vérification.

Marie-Christiane CASALA indique que la direction vérifie que les agents le font régulièrement. Elle invite les élus à lui signaler d'éventuels problèmes. Payer les agents pour le travail réalisé est l'un des premiers devoirs de l'institution.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe que certains agents ne se signalent pas car ils ne connaissent pas l'existence de la prime.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) confirme que certains agents ont appris par les élus qu'ils avaient droit à une prime. Les sommes en jeu sont parfois très importantes. Dans la plupart des régions, le versement est automatisé depuis plusieurs années.

Marie-Christiane CASALA explique que pour se mettre à jour dans le versement des primes, la meilleure solution trouvée a été de demander aux agents eux-mêmes de se signaler.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) en déduit que le passif potentiel n'a pas été traité.

Marie-Christiane CASALA assure que tout le passif remonté est traité. Il incombe à la direction de vérifier que le système fonctionne et de faire en sorte que les parties prenantes communiquent entre elles, en précisant le vecteur de communication.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) craint qu'il ne suffise d'un changement à un poste, ce qui va se produire, pour que le suivi s'interrompe.

Analyse de la concurrence

Marie-Christiane CASALA informe le CT qu'un point des fouilles gagnées et perdues en 2014 a été préparé par Gilles Martin.

Conventions de partenariat

Marie-Christiane CASALA indique qu'aucun élément nouveau n'est apparu sur les conventions partenariales depuis le dernier CT. Les discussions engagées avec la ville de Paris ne se sont pas conclues.

Précisions sur les modes opératoires liés aux opérations archéologiques

Marie-Christiane CASALA indique que la direction a travaillé sur le sujet dans ses aspects fonctionnels et administratifs.

Relations SRA IdF/CIF

Marie-Christiane CASALA rappelle que dans le contexte des difficultés récurrentes rencontrées avec le SRA d'Île-de-France, elle rencontre régulièrement la DRAC et son adjoint afin d'avancer et de faire entendre un certain nombre de préoccupations. La politique de prescription a notamment été évoquée sur la base des seuls aspects statistiques. Les retours sur les diagnostics et l'instruction des autorisations de fouille sont également à l'agenda. Des interrogations demeurent sur les lignes directrices scientifiques du SRA. Le SRA s'est recentré sur l'inspection dont l'échéance est prévue à la fin du mois de mars.

Présentation des PAS attribués pour 2013 et de la répartition des PAS déconcentrés au prochain CTS puis point semestriel

Marie-Christiane CASALA indique que les agents ont reçu l'information. Les AST disposent des tableaux de répartition. Les notifications individuelles présentant de très nombreuses coquilles n'ont pas été envoyées. Ainsi, le courrier adressé un responsable de projet qui ne travaille plus à l'INRAP lui demande pourquoi il ne demandait pas de jours.

Etude comparée des diagnostics (2009-2013)

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le Délégué scientifique avait expliqué le 28 mars 2014 les différences de diagnostics par les variations de profondeur des tranchées, qui atteignent 30 centimètres. Les élus avaient également demandé un suivi de la répartition des moyens par centre.

Marie-Christiane CASALA indique que le travail d'harmonisation du montage des diagnostics est en cours.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le CT souhaitait également obtenir des documents et une analyse sur ces disparités entre opérations, non seulement sur les diagnostics mais aussi sur les fouilles. Elle met en garde la direction contre tout nivellement par le bas.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) explique que les variations géo-morphologiques entre le Sud et le Nord de l'inter-région doivent être prises en compte.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que la documentation fournie portait spécifiquement sur le problème des terrassements et demande si un élargissement à l'étude comparée des diagnostics est possible.

Marie-Christiane CASALA estime que la question relève de l'harmonisation des moyens et des méthodes. Les méthodes de travail doivent faire l'objet d'un échange.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) remarque que la question peut également se poser pour les fouilles.

Marie-Christiane CASALA rappelle que les diagnostics et les fouilles ne se gèrent pas de la même manière. Les fouilles s'opèrent dans un cadre contractuel et concurrentiel. Les diagnostics dans une limite budgétaire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que les pratiques de montage d'opérations peuvent elles aussi varier considérablement suivant les centres.

Marie-Christiane CASALA répond que ce problème ne se pose pas de la même manière.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si une concertation des AST sera effectuée.

Marie-Christiane CASALA souligne que la concertation a déjà commencé.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si le 1,2 million d'euros manquant sera résorbé par un abondement, comme l'évoquait le Délégué scientifique.

Marie-Christiane CASALA indique que le dispositif administratif de suivi des dépenses de diagnostic et des dépenses par opération permet désormais d'anticiper les manques et de prendre les mesures qui s'imposent avant d'observer un dérapage tel que constaté en 2013.

La séance est suspendue entre 13 heures 15 et 14 heures 35.

VI. AREP : Bilan

Marie-Christiane CASALA n'est pas en mesure d'indiquer à ce jour combien de postes seront attribués dans le cadre du volet 3 de l'AREP.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le processus prévoyait des discussions dans les instances locales pour une validation finale par le CT central. Le prochain CT central ayant lieu au mois de juin, il faut commencer la discussion dès cette séance.

Marie-Christiane CASALA estime qu'il n'appartient pas au CT de valider les postes à ouvrir.

Benoît OLIVEAU (CNT) confirme que les postes doivent faire l'objet d'une discussion.

Marie-Christiane CASALA précise que les postes proposés sont une base de discussion pour le CT, en prenant en compte les discussions antérieures. Si le niveau d'activité avait été le seul critère, elle n'aurait lancé aucun recrutement. Néanmoins, l'accord signé prévoit un objectif de 39 recrutements AREP. Les RO et spécialistes sont recrutés sur la base des besoins identifiés par les AST. Quant aux techniciens, quatre recrutements étaient prévus à l'origine, ce qui semble excessif compte tenu de l'activité. **Marie-Christiane CASALA** propose donc une base de discussion de deux recrutements de techniciens basés à Passy, qui peuvent ainsi être affectés plus aisément aux opérations.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) estime que le raisonnement doit prendre en compte l'avenir de l'établissement et le potentiel d'évolution, et pas seulement le niveau actuel d'activité.

Benoît OLIVEAU (CNT) demande combien de CDD domiciliés dans l'inter-région figuraient dans le vivier au moment de l'accord.

Marie-Christiane CASALA rappelle que pour faire partie du vivier, l'agent devait avoir travaillé au moins trente mois pour l'INRAP, que ce soit sur une ou plusieurs inter-régions. Le domicile personnel n'entraîne pas en ligne de compte.

Benoît OLIVEAU (CNT) estime au contraire qu'il était pris en compte dans l'accord.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle qu'il ne s'agit pas seulement de l'activité future : l'objectif était aussi d'améliorer une situation difficile pour les agents. Il n'est pas convaincu qu'ouvrir des postes à Passy y contribue.

Harold LETHROSNE (CNT) considère la résidence personnelle comme l'un des critères les plus importants pour le recrutement.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) précise que la résidence est un facteur discriminant pour départager deux candidats.

Harold LETHROSNE (CNT) observe que les agents du vivier ayant travaillé plus de 30 mois pour l'INRAP, on peut supposer qu'ils sont compétents. De fait, la résidence administrative entrera en ligne de compte.

Benoît OLIVEAU (CNT) s'étonne qu'il n'ait jamais été tenu compte du vivier de CDD dans la région pour trouver des postes adéquats. On ne connaît pas le profil des agents qui restent dans le vivier, et l'on ne sait pas pourquoi ils n'ont pas été retenus. A la fin du processus, il ne restera peut-être plus de poste adéquat pour les 40 agents du vivier. **Benoît OLIVEAU (CNT)** déplore que la direction n'ait demandé aucune étude sur cette population, dont la plupart des membres ont pourtant déjà travaillé en Centre Île-de-France.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le plan national devra être décliné dans les Directions inter-régionales. Si celles-ci ne s'attellent pas à la tâche, personne ne sera recruté. Le plan de résorption de la précarité a prévu une répartition des recrutements. Chaque Direction inter-régionale doit donc monter au créneau pour en obtenir le plus possible. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** forme le vœu que la direction n'anticipe pas une résorption totale de l'activité.

Marie-Christiane CASALA estime que quatre recrutements, sur un total de 39, constituent une base honorable.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) rappelle que l'inter-région Centre Île-de-France n'a pas été servie sur les deux premières vagues de recrutements.

Marie-Christiane CASALA souligne qu'il s'agit d'un compromis, prenant en compte le niveau d'activité et d'autres éléments.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que le calcul avait été établi à partir des ETP consommés en Direction inter-régionale, c'est-à-dire réalisés par base et affectés sur des opérations. La modification de 0,5 ETP n'est pas significative.

Marie-Christiane CASALA explique que les 0,5 ETP CDD correspondent à ce qui est nécessaire pour conforter les moyens en DAO/PAO.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime que les AST ou la Direction inter-régionale peuvent réfléchir aux entrées et sorties de personnel au niveau de l'inter-région. De nombreuses mutations en sortie ont été acceptées. Il serait donc souhaitable d'obtenir la répartition des entrées et sorties par centre et par catégories.

Le tableau fourni fait état de 14 sorties de catégorie 2 en 2014-2015, 9 sorties de catégorie 3, 3 sorties de catégorie 4 et 4 sorties de catégorie 5. 7 sorties ont été enregistrées à Saint-Cyr, 7 à Tours, 1 à Bourges et 1 à Chartres. Au total, un grand nombre d'agents quittent donc Pantin, Saint-Cyr, Tours et la Courneuve, principalement en catégorie 3. 2 personnes sont parties prendre la tête de collectivités territoriales et 1 agent est parti à l'étranger.

Du côté des entrées, 2 agents de catégorie 4 arrivent, 1 dessinateur-infographe et 5 agents de catégorie 2. 9 agents de catégorie 2, 6 agents de catégorie 3, 4 agents de catégorie 4 et

6 agents de catégorie 5 sortent. Un céramologue de catégorie 5 qui part sans être remplacé crée un besoin.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que tous ont convenu que la région CIF avait payé un lourd tribut aux mutations. A ces sorties s'ajoutent les promotions-mutations. Au niveau national, la catégorie 2 se trouve déjà très affaiblie, ce qui peut poser des problèmes dans le montage des opérations, même en période de faible activité.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) exprime l'incompréhension des élus vis-à-vis de certains recrutements. Une lettre du directeur datée du 8 octobre évoquait l'ouverture de 6 postes en Île-de-France en 2015, dont des techniciens d'opérations. Or le RO en milieu urbain attendu à la Courneuve est devenu un généraliste rural à Pantin. Il existe un important besoin en matière de diagnostics urbains. Par ailleurs, le recrutement d'un céramologue spécialisé dans le Deuxième âge du Fer suscite la perplexité alors qu'un spécialiste analogue a été recruté dans le cadre de l'AREP. Dans le Centre, les céramologues sont déjà au nombre de 9 dont 4 en Protohistoire, et qui sont disponibles.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) insiste sur la nécessité de garantir une activité sur toute l'année à un spécialiste aussi ciblé qu'un céramologue du Deuxième Âge du Fer. Or d'autres spécialités nécessiteraient des renforts, ne serait-ce que sur des évolutions de carrière. Un bilan par base des spécialités et un bilan par classe d'âge qui permettraient une GPEC s'imposeraient, au-delà du plan de résorption de la précarité. Au total, l'effectif paraît suffisant, mais dans le détail les techniciens manquent et la multiplication des agents de catégories 3 et 4 fait penser à une armée mexicaine. Les besoins régulièrement remontés par les agents et les listes de recrutement ne sont pas en adéquation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime que les compétences doivent être partagées entre les bases pour permettre les mutualisations entre Saint-Cyr Pantin et Croissy. Elle s'interroge sur l'opportunité du recrutement d'un céramologue en Île-de-France.

Marie-Christiane CASALA en déduit que les élus demandent des possibilités de mutualisation avec la région Centre.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ne s'y oppose pas. Elle est également favorable au renforcement de Passy par deux techniciens, mais ce nombre semble élevé au regard du faible nombre total de postes. Un effort sur la catégorie 2, voire la catégorie 3, notamment sur l'urbain, est indispensable. Les élus sont conscients des difficultés rencontrées avec le SRA IDF, mais on ne peut pas créer des RO dans le seul but de remplacer les RO existants rejetés par le Service régional.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) avertit que l'INRAP s'approche d'une situation où il ne sera plus en mesure de se rendre sur le terrain.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si le recrutement de deux techniciens à Passy sera mieux accepté au niveau national que s'ils sont affectés ailleurs en Île-de-France.

Marie-Christiane CASALA prédit une volatilité croissante de la répartition géographique des opérations et la multiplication des pics d'activité. Dans ce contexte, positionner des techniciens à des endroits où ils peuvent rayonner sur plusieurs inter-régions offre une marge de manœuvre.

Harold LETHROSNE (CNT) estime que dans ces conditions, il n'est peut-être pas nécessaire d'affecter les agents sur de petites bases.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle que la plupart des agents à Passy sont des RO ou des responsables de DAO. Les deux futurs techniciens seront donc en grand déplacement toute l'année.

Marie-Christiane CASALA convient du risque.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande le recrutement préférentiel de 6 techniciens, un par base.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ne comprend pas sur quoi les AST peuvent se baser pour proposer autre chose, si ce n'est la résorption des retards.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) observe que les RO doivent désormais pallier le manque de techniciens.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que le temps qu'ils consacrent à ces remplacements est perdu pour les rapports de fouille.

Marie-Christiane CASALA rappelle que les rapports sont attribués dans les temps morts de l'activité.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale qu'il n'existe plus de véritables techniciens à Saint-Cyr. Ils ne sont plus que 4 pour une base de 50 agents.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) demande la présentation d'un tableau des effectifs, fonctions et âges par base.

Benoît OLIVEAU (CNT) s'étonne que la liste de recrutements soit si limitée. Dans d'autres inter-régions, alors que des listes serrées avaient été proposées pour les deux premiers PREP, une liste plus large a été proposée au troisième tour à la suite d'une demande formulée au niveau central. Il reste 60 personnes dans le vivier, qui ont postulé pour une quarantaine de postes.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) remarque que les postes de techniciens sont assurées par des agents de catégorie 3 voire 4, car les directions inter-régionales ont tendance à demander des postes de catégories 3 et 4. Elle demande que la DRH fournisse des chiffres à cet égard.

Marie-Christiane CASALA comprend que les élus mettent en avant les critères du domicile. Toutefois, ces recrutements offrent une opportunité de rajeunissement et de renouvellement des effectifs et doivent répondre aux besoins de l'établissement. On ne saurait concevoir exclusivement des postes sur mesure.

Benoît OLIVEAU (CNT) souligne que les agents du vivier sont des techniciens surdiplômés, titulaires d'un master professionnel d'archéologie préventive. La plupart d'entre eux prendront donc des responsabilités dès qu'ils en auront l'occasion et ont vocation à devenir des RO et RS. L'inter-région CIF a une population de CDD plus jeune et plus diplômée que les autres.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique qu'en vertu de ces considérations, les élus défendent la création de postes de RS. En effet, essayer de faire recruter les agents du vivier au poste de RO sans expérience préalable est risqué, face à des commissions qui entretiennent une certaine idée du poste.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) confirme qu'elle a vu des agents de catégorie 3 avec une spécialité chrono-culturelle se faire malmener par les commissions.

Benoît OLIVEAU (CNT) s'étonne que la direction n'ait pas cherché à savoir quels CDD du vivier avaient été laissés de côté.

Marie-Christiane CASALA répond que la Direction inter-régionale raisonne avant tout en fonction des besoins de l'INRAP.

Benoît OLIVEAU (CNT) souligne que ces CDD sont des techniciens avec de l'ancienneté, assurant de temps en temps les fonctions de RO sur de petits diagnostics ou des RS, qui ont été rejetés par les commissions car manquant d'expérience n'ont pas été considérés pour des postes de techniciens car trop formés. **Benoît OLIVEAU (CNT)** demande donc à connaître le nombre de techniciens à l'issue des PREP 1 et 2 qui sont en CIF.

Marie-Christiane CASALA estime que le domicile des agents n'est pas un paramètre pour établir les propositions.

Benoît OLIVEAU (CNT) observe que ces techniciens ont majoritairement participé à des opérations en CIF.

Marie-Christiane CASALA rappelle qu'il s'agit d'un plan à l'échelle nationale.

Benoît OLIVEAU (CNT) déplore que le plan ait été conduit sur la base d'une évaluation imprécise des besoins par les AST. Cela relève d'une méconnaissance désolante du vivier.

Marie-Christiane CASALA conclut des demandes des élus qu'ils souhaitent un raisonnement en termes de GPEC au regard des classes d'âge et des types d'emploi. De plus, il faudrait concevoir les postes sur mesure sur la base de l'existant. **Marie-Christiane CASALA** entend le raisonnement sur le premier point, mais ne peut suivre les élus sur le second. En effet, dans l'univers public, les agents postulent là où les CDI sont ouverts, ce qui peut les amener à déménager et relève du choix de chacun.

Benoît OLIVEAU (CNT) regrette néanmoins que la direction n'ait pas cherché à mieux connaître ces CDD depuis deux ans.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) estime qu'il aurait fallu demander aux directions inter-régionales d'établir à nouveau un bilan global. L'inter-région CIF occupe une position particulière au regard de la baisse brutale d'activité qu'elle a connue, alors que les CDD avaient été recrutés pour des besoins réels. Auparavant, CIF représentait 20 à 25 % de l'activité nationale. Les agents qui restent dans le vivier de l'AREP correspondent à ces anciens besoins qui ne sont plus exprimés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) pointe le risque que certains postes restent non pourvus à l'issue de l'AREP et invite la direction à ne pas s'autocensurer. Les chiffres des sorties définitives mettent en évidence une perte non compensée sur les catégories 2 et 3.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) prédit que le pic d'activité dans le Loiret créera un appel d'air.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) préconise un bilan des spécialistes en interne et de leur taux d'activité. Les spécialistes embauchés sont supposés consacrer 80 % de leur temps à leur spécialité.

Marie-Christiane CASALA assure que ces éléments de réflexion seront pris en considération.

Harold LETHROSNE (CNT) propose des promotions en interne pour certains postes, notamment des spécialistes en responsabilité d'opérations.

Marie-Christiane CASALA estime que compte tenu du faible nombre de promotions possibles cela pourrait être contraire au principe d'équité.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne qu'au début de l'AREP, la direction avait donné le droit aux directions inter-régionales d'ouvrir des postes là où des agents consacraient plus de 70 % de leur temps à des suppléances. Il s'agissait d'un critère objectif, qui a permis des promotions internes sur place.

Marie-Christiane CASALA convient de la pertinence de ce critère.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) avertit que cette option risque de produire en quelque sorte des postes en cascade.

Benoît OLIVEAU (CNT) convient que ces promotions pourraient transformer des postes de techniciens en postes de RS ou RO. Toutefois, la CNT alerte la direction depuis le début sur la carence de techniciens, qui devient criante. Certains postes se sont libérés dans d'autres inter-régions, avec des promotions sur place.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique qu'il s'agit de donner une porte de sortie au délégué scientifique qui souhaite afficher un recrutement de céramologue en protohistoire. En cas de blocage, il est toujours possible, en dehors des postes liés au vivier, de demander l'ouverture du recrutement/promotion en interne pour des postes susceptibles d'être vacants et attractifs.

Benoît OLIVEAU (CNT) rappelle qu'au moment de la signature de l'AREP, en 2013, l'effectif de l'INRAP se répartissait à parts égales entre des agents de catégorie 2 et des agents de catégorie 3, 4 voire 5. Depuis, les recrutements proposés ont été en majorité des RO et RS. Par conséquent, un nombre important de techniciens sera laissé de côté.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que pour l'AREP, il a été convenu d'une validation en CT. Il demande le recrutement d'au moins 6 techniciens et un RO urbain.

Marie-Christiane CASALA répond que les CT doivent avoir connaissance de l'évolution des effectifs, des emplois et carrières mais n'ont pas à se prononcer sur les recrutements individuels. Elle entend toutefois que le CT formule le vœu que la Direction inter-régionale prenne davantage en compte les techniciens dans ses propositions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande également une répartition harmonieuse des recrutements sur les bases.

Marie-Christiane CASALA déduit également des propos des élus qu'ils souhaitent le recrutement de RO urbains en catégorie 3, et une mutualisation des centres d'intervention de la céramologie.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande également à la direction d'envisager l'ouverture de recrutements par les postes susceptibles d'être vacants, pour recruter un céramologue.

Marie-Christiane CASALA annonce qu'elle recherchera les données disponibles sur la pyramide des âges.

VII. Budget 2015 et plan de charge (y compris Mise à Disposition et Non Affecté)

Marie-Christiane CASALA souligne que le plan de charge des diagnostics est établi en prenant en compte une sur-programmation. Les aménageurs travaillant de plus en plus à flux tendu, l'exercice est devenu plus complexe. 11 opérations de fouille ont démarré depuis le début de l'année.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) déplore que le budget des diagnostics ait été revu à la baisse par rapport au BR2 de 2014. 1000 jours-hommes ont été perdus.

Marie-Christiane CASALA rappelle que la baisse traduit principalement par l'abandon de plusieurs opérations de grande surface à l'est de l'Île-de-France à la fin de l'année.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) constate que la baisse du nombre de jours-hommes ne concerne pas seulement les diagnostics de l'Est de l'Île-de-France.

Marie-Christiane CASALA rappelle le principe d'une programmation interrégionale et assume la sur-programmation, car les aménageurs tardent à concrétiser les projets.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) confirme que les aménageurs modifient en permanence la programmation, alors que l'INRAP se voit constamment reprocher ses retards par le ministère.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande combien d'ETP la Direction inter-régionale CIF mettra à disposition des autres DIR et souhaite savoir si l'activité totale de CIF est paramétrée après soustraction de ces MAD.

Marie-Christiane CASALA indique qu'une capacité opérationnelle et une prévision d'activité à l'instant T sont établies. Des jours/hommes sont également affectés sur la valorisation et la recherche. Il reste des jours/hommes non affectés, ce qui se traduit par des agents ayant vocation à être mis à disposition. Le premier objectif n'est toutefois pas de mettre à disposition des agents, mais d'augmenter l'activité opérationnelle. Le second est de faire en sorte que les opérations pour lesquelles l'INRAP a signé des contrats soient réalisées dans les délais. Au total, 36 000 jours-hommes ont été programmés. Le calcul a été effectué le 21 décembre, en intégrant l'AREP 2 et les temps partiels.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) évalue à 8 000 le nombre de jours-hommes attribués à la DIR CIF, dont elle apprécie la politique volontariste. Toutefois, elle signale que les mises à disposition ont eu un impact fort sur l'organisation du travail au niveau local. Au CHSCT informel du 9 décembre, la direction a présenté une vision arrêtée à octobre 2014 des ETP par base entre les retours de charge, les temps non saisis et les mises à disposition.

Marie-Christiane CASALA précise que les chiffres pour l'ensemble de l'année n'ont pas encore été entièrement retraités. Il reste 1 028 jours-hommes non saisis. Au niveau de l'interrégion, 3 180 jours-hommes ont été constatés en ruptures de charge, 7 533 en mises à disposition, 11 597 consacrés aux diagnostics et 19 771 aux fouilles.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si la programmation reste sur les mêmes tendances pour 2015.

Marie-Christiane CASALA dénombre pour l'inter-région, après l'intégration de février, 1 273 jours-hommes non saisis, 1 175 jours-hommes pour ruptures de charge, 1 055 pour les mises à disposition, 1 534 pour les diagnostics et 1 935 pour les fouilles.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) remarque que l'effet des fouilles importantes conduites en 2012 et 2013 continue à se faire sentir.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que le principal enjeu réside dans la répartition des très grands déplacements entre les sites. Il est apparu, le 9 décembre, que les mises à disposition variaient considérablement, tombant par exemple à 9 % à Croissy. Cette situation a des conséquences en termes d'équité, de risques psychosociaux et de tension dans les relations de travail. Il faut améliorer le système, avec une meilleure répartition et la prise en compte des agents qui se proposent pour certaines destinations. A Tours et Saint-Cyr, les grands déplacements vers le Grand Est et le Nord sont nombreux.

Marie-Christiane CASALA observe que les AST effectuent un travail de planification et de suivi important. Ils disposent désormais chaque semaine de la liste des agents non affectés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime que les volontaires pour les déplacements seraient plus nombreux s'ils étaient assurés de pouvoir revenir à leur centre et de ne pas manquer des opérations proches de chez eux. Au niveau national, les discussions ont tout juste commencé. Le directeur général adjoint a exprimé son accord pour répartir au mieux les mises à disposition entre les agents et donner à ceux-ci, après une durée déterminée, la possibilité de revenir à leur centre même si l'activité ne le justifie pas.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) observe que les agents concernés peuvent aussi décider de rester.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle qu'en 2014, la direction générale avait annoncé que les agents mis à disposition l'étaient pour toute la durée de l'opération, de manière irréversible.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) ajoute qu'au niveau du siège, les élus ont demandé que les opérations soient conduites de bout en bout avec la même équipe. Toutefois, cela ne doit pas impliquer d'obliger les agents mis à disposition à rester pendant toute la durée de l'opération.

Marie-Christiane CASALA fait valoir que parfois, des agents préfèrent travailler de manière suivie sur une opération.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souhaite savoir quels outils la direction est en mesure de proposer pour le suivi des agents, et quelles directives en termes de planning elle compte mettre en place.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si le comité directeur a connaissance des besoins de l'ensemble des opérations.

Marie-Christiane CASALA confirme qu'elle est attentive à ce que les écarts entre les bases demeurent limités.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) observe que la liste des opérations de la Courneuve, à Croissy et à Pantin est disponible via le net, ce qui permet aux RO de postuler directement. Elle souhaite savoir s'il est possible d'étendre l'affichage aux mises à disposition dans les autres inter-régions

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) explique que certains agents franciliens contactent directement les autres directions inter-régionales pour proposer leurs services.

Marie-Christiane CASALA reconnaît que l'établissement doit mettre en place une organisation plus appropriée pour faciliter les mises à disposition, dont la gestion est assez complexe. Pour le moment, l'outil n'est pas suffisamment à jour pour permettre un affichage. En revanche, il serait opportun que les agents qui font ce type de démarches informent également le service de la planification de leur base de rattachement.

Revenant sur le principe de répartition des très grands déplacements, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande une garantie aux agents qui se portent volontaires qu'ils ne seront pas contraints de rester en déplacement pour l'année entière. Pour le moment, les agents font tout pour ne pas partir, ce qui est plus facile pour un RO que pour un technicien.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande également une présentation dans cette instance sur la répartition des mises à disposition, ventilées par catégorie et par base.

Marie-Christiane CASALA s'engage à présenter oralement la répartition par base, mais ne sait pas si elle dispose de la répartition par catégorie.

Gilles MARTIN confirme qu'il est possible de l'obtenir.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) juge cette donnée particulièrement utile, car elle permet de savoir quels agents partent de manière récurrente.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) annonce qu'elle se montrera particulièrement vigilante sur le sujet des mises à disposition, qui constituent un facteur d'anxiété et de tension entre les agents.

Marie-Christiane CASALA considère l'équité comme une condition de réussite. Un important travail de planification a été engagé. Il faut également améliorer les méthodes de travail, afin de fluidifier la répartition et de mettre en place un système équitable.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) souligne que certaines inter-régions ont établi un bilan des mises à disposition et des ruptures de charge, agent par agent. Elle déplore un effet domino qui pourrait se traduire par une casse systématique et des radiations.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur la nécessité d'une vision par base et par catégorie. Le taux de ruptures de charge atteint 38 % à Croissy, contre 4 % à Orléans. Les autres centres sont compris entre 16 % et 24 %. Si ces chiffres sont le reflet non d'une baisse d'activité drastique mais de problèmes structurels, ils doivent être suivis par les instances pour envisager des solutions. Dans les périodes de faible activité, il s'agit d'un facteur aggravant.

Marie-Christiane CASALA s'engage à fournir les données globales. Les extraits par catégorie seront préparés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe que les déséquilibres entre les centres concernant les mises à disposition ne vont pas évoluer.

Marie-Christiane CASALA estime que ces évolutions sont nécessaires. Chaque comité directeur sera sollicité pour identifier les raisons des résultats dans chaque centre et opérer des ajustements si nécessaire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande sous quelles modalités les agents pourront s'exprimer.

Marie-Christiane CASALA ne le sait pas pour le moment, mais reconnaît la validité de la question.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) préconise l'instauration d'une forme de droit opposable pour les agents.

Marie-Christiane CASALA n'en a pas le pouvoir réglementaire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime que si une direction inter-régionale garantit par courriel à l'agent qu'il pourra rentrer après une mise à disposition de trois mois, l'agent concerné pourra le faire valoir auprès de l'assistant opérationnel.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) souhaite éviter un jeu de dominos. Les mises à disposition ne doivent pas durer systématiquement trois mois, et l'assistant opérationnel doit par exemple pouvoir proposer à l'agent de revenir au bout d'un mois en cas de besoin.

Marie-Christiane CASALA avertit que si le volontariat est à privilégier, la direction n'hésitera pas à s'en passer si cela s'avère nécessaire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que les situations individuelles, comme les restrictions médicales ou les familles monoparentales, soient prises en compte.

Marie-Christiane CASALA ne considère pas les motifs liés à la vie privée comme plus légitimes que les autres. Seules les situations où deux conjoints sont agents de l'INRAP seront prises en compte. Le temps partiel de droit ne donne pas au salarié la possibilité d'imposer une journée non travaillée dans la semaine.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) objecte que cela peut faire l'objet d'une négociation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) invite la Direction à ne pas s'abriter derrière une stricte application du droit.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) estime que, de son côté, l'INRAP n'a pas le droit d'imposer une journée travaillée à un agent à temps partiel. Ces dispositions doivent faire l'objet d'une négociation.

Marie-Christiane CASALA pointe des stratégies mises en œuvre par certains agents moins conscients de leurs obligations.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) estime qu'il est possible de parvenir à une solution satisfaisante en répartissant déjà de manière plus équitable le travail entre tous les agents (sans enfants et les autres). L'agent doit pouvoir continuer à faire valoir un temps partiel de droit lorsqu'il a un enfant de moins de trois ans, c'est un droit.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) ajoute que les élus ont demandé au directeur général de rédiger une instruction pour une harmonisation au niveau national.

Marie-Christiane CASALA répond qu'à ce stade, elle ne peut prendre en compte que les restrictions médicales et la situation des conjoints INRAP avec enfants.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) demande la prise en compte des familles monoparentales.

Marie-Christiane CASALA estime que la situation des familles monoparentales peut varier considérablement.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si les chiffres des mises à disposition seront communiqués régulièrement.

Marie-Christiane CASALA indique que les chiffres définitifs de 2014 seront diffusés en juin. Une extraction aura lieu avant le prochain CT, sur la base des données des agents partis en déplacement.

Benoît OLIVEAU (CNT) demande une liste anonymisée.

VIII. Fouilles : Bilan 2014 (remportées et perdues)

Gilles MARTIN indique que pour les chantiers du public, la date indiquée dans le document est la date de parution de l'appel d'offres.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) observe que les prestataires privés s'implantent progressivement dans l'Essonne et les Hauts-de-Seine.

Marie-Christiane CASALA en convient, mais ne sait pas si la donnée statistique reflète fidèlement la réalité. Dernièrement, l'INRAP a plutôt remporté les appels d'offres pour les chantiers de taille réduite.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) note une baisse importante en Île-de-France, où seulement quatre fouilles sont en attente.

Marie-Christiane CASALA répond qu'en réalité, ce chiffre est supérieur. Il faut tenir compte des appels d'offres auxquels l'INRAP a répondu début 2015, notamment deux importantes opérations franciliennes. Les rythmes des aménageurs entrent également en jeu : pour certains appels d'offres, l'INRAP a répondu en 2014 mais ceux-ci ont tardé à lancer les négociations. Un bilan de juin à juin donnerait une autre image de la réalité.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) constate que l'activité potentielle est plus importante dans le Centre qu'en Île-de-France.

IX. Organisation DIR

Marie-Christiane CASALA rappelle que les élus ont demandé une expérimentation en CT extraordinaire, notamment en raison du manque de clarté des procédures de travail. Elle a donc demandé la mise en place de nouvelles procédures en janvier. S'il est trop tôt pour en tirer un bilan, il semble que l'organisation puisse fonctionner sans re-création de poste. Un administrateur est chargé de la préparation des réponses aux appels d'offres et analyse les rejets, et un autre assure le déroulé des opérations et la programmation des diagnostics. Ce système offre une meilleure utilisation des compétences.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) salue cette évolution, à la condition qu'elle soit soutenable au point de vue de la charge de travail.

Marie-Christiane CASALA estime que c'est le cas. En revanche, il serait difficile de faire fonctionner le service avec un seul administrateur. De plus, il est intéressant de disposer d'une vision globale de l'ensemble de l'activité opérationnelle de l'interrégion.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que la gestion des conventions repose en partie sur la bonne prise en compte des données recueillies, qui relève traditionnellement du rôle des administrateurs. Il est important de conserver un lien entre le gestionnaire de convention et l'administrateur pour éviter les couacs, d'autant plus que le *turn over* des gestionnaires peut être élevé. Le schéma donne l'impression que ceux-ci se chargent de l'ensemble du processus de l'étape 2 à l'étape 6.

Marie-Christiane CASALA entend ces remarques, mais ajouter des liens de supervision ajouterait de la complexité au schéma.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si le gestionnaire des conventions aura connaissance de l'ensemble des données remontées par les parties prenantes au moment de signer le courrier, à l'étape 5.

Marie-Christiane CASALA souligne que le document a vocation à être complété par un organigramme fonctionnel qui comportera ces éléments.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) aborde l'étape 8, où le chargé de planification indique les disponibilités des RO à l'AST. Les disponibilités des équipes, et en particulier des spécialistes, doivent être prises en compte à ce moment, surtout lorsque le nombre de mises à disposition est important.

Marie-Christiane CASALA répond que les RO disponibles doivent être identifiés au SRA au moment du montage.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que les aménageurs expriment des exigences de plus en plus importantes. Elle souhaite donc savoir si une discussion sur la faisabilité au regard de la disponibilité des équipes est prévue à un moment du processus.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) propose de faire intervenir l'archéologue dès l'étape 7, et non à l'étape 8, afin d'intégrer le regard scientifique dans la préparation de l'opération. Tel quel, le schéma donne l'impression que l'archéologue intervient au moment où tout a déjà été prévu.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) rappelle que les RO sont désignés par le SRA et estime qu'il faudrait préciser que le RO peut accepter, ou non, la proposition de désignation qui implique une responsabilité. Il arrive que les RO ne sachent pas qu'ils seront affectés à une opération donnée.

Marie-Christiane CASALA confirme que le RO doit formaliser son consentement. Par ailleurs, elle ne s'oppose pas à ce que les RO accompagnent les visites techniques.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) estime que l'opportunité d'une visite dépend des interventions.

Marie-Christiane CASALA est d'accord, mais cette possibilité ne saurait devenir une obligation.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) signale que les aménageurs oubliant parfois la DT/DICT, il pourrait être nécessaire de préciser dans le schéma que l'INRAP doit les informer de la nécessité.

Benoît OLIVEAU (CNT) demande qui se charge de la DT/DICT.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) estime que l'AT étant en prise directe avec l'aménageur, il devrait s'en occuper, mais ce point n'a pas été tranché entre les directions inter-régionales. Il n'existe pas de réseau des gestionnaires de DT/DICT au sein de l'INRAP.

Marie-Christiane CASALA prend note de ces demandes. Elle souligne par ailleurs que le schéma doit comporter un point sur les CSP et la sécurité.

Abordant le point 18, **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si le procès-verbal doit être signé par l'AST ou par le RO.

Marie-Christiane CASALA répond que le signataire est l'AST. En pratique, un PV signé par le RO est toujours contresigné.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) remarque que pour les diagnostics, le RO signe le PV de démarrage alors que l'AST doit se déplacer pour le PV de démarrage des fouilles. Les délégations de signature au RO ne sont pas prévues.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) observe que les pratiques varient selon les bases.

Marie-Christiane CASALA laisse la possibilité à l'AST de déléguer le constat au RO sur le terrain, mais rappelle que seul l'AST a délégation de signature.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) souligne que le RO est celui qui prend la responsabilité de l'opération.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) note qu'au début de l'opération, c'est-à-dire à l'étape 14 pour les diagnostics et à l'étape 19 pour les fouilles, il est prévu la possibilité de « *demander à l'AST des moyens supplémentaires* ». Or dans la volumétrie initiale des chantiers, l'agent en réfère à l'assistant opérationnel et non à l'AST.

Ensuite, au moment du bilan des diagnostics à la fin du terrain, établi par l'AST et le RO, des arbitrages doivent être effectués entre différentes opérations. Or il arrive que le DAO/PAO soit engorgé.

Marie-Christiane CASALA reconnaît la validité de la question.

Au moment de rédiger l'avenant, à l'étape 23, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** estime qu'il serait opportun que le gestionnaire de convention prévienne l'AST et le RO.

Marie-Christiane CASALA prend note de cette remarque.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur l'importance de déterminer clairement la répartition des rôles pour les équipes.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) signale des points oubliés pour le RO dans les fouilles, notamment la préparation de chantier, le PPS, l'organisation de l'équipe et la gestion des contacts avec l'aménageur et le SRA. Le document donne l'impression que le chantier est livré clés en mains au RO.

Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU) demande où apparaît le GMC.

Marie-Christiane CASALA souhaite informer le CT de l'ouverture d'un poste de responsable financier. Elle rappelle qu'un CDD a été recruté au poste de responsable des achats. Lorsque le précédent titulaire du poste a quitté ses fonctions, elle s'interrogeait sur l'organisation du service achats et du contrôle budgétaire. Entre-temps, la contrôlease budgétaire a démissionné. La fonction de contrôle budgétaire a été positionnée au sein du service achats. Dans la perspective de l'harmonisation fonctionnelle, la direction a décidé d'ouvrir de manière anticipée le poste de responsable des achats en CDI dans la nouvelle configuration, alors que l'harmonisation fonctionnelle n'a pas encore été validée par le conseil d'administration. Le poste ouvert correspond au poste de responsable financier dans l'harmonisation fonctionnelle et, en tout état de cause, son recrutement effectif n'interviendra pas avant le vote du Conseil d'administration.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) s'enquiert de l'impact sur les autres postes et de la répartition des tâches dans le service.

Marie-Christiane CASALA répond que l'ensemble des éléments seront présentés dans le cadre de l'harmonisation fonctionnelle. Les profils des agents du service ne seront pas modifiés avant la réflexion générale sur l'harmonisation fonctionnelle. Le CT étant prévu pour le 5 juin, il faudra consacrer une réunion à ce sujet dès le mois d'avril.

La séance est levée à 18 heures.

Secrétaire administratif

Gilles MARTIN



Secrétaire adjointe

Sylvie SERRE (SNAC-FSU)



Présidente de séance

Marie-Christiane CASALA

